

# Souriez, vous êtes bernés !

Mai 2023 – IL – DEGO & AGPRO-PME

Votre déménagement du site d'Orange Parc vers le site d'Orange Avenue va mettre en lumière une baisse de votre pouvoir d'achat. En effet, vous ne disposiez pas sur l'ancien site de cantine Orange. Par conséquent, chaque jour de présence au bureau était l'occasion de commander un titre restaurant. Mais ça, c'était avant votre déménagement....

## ► Un gros montant en jeu

Pour mémoire, le montant journalier d'un titre restaurant est de 11€. Cette somme est composée d'une part de la subvention CSE (6.50€) et d'autre part de la partie que vous payez (prise sur salaire) d'un montant de 4,5€. Vos droits annuels s'élèvent donc à 6,50€ X 208 jours travaillés pour un temps plein. Cela représente 1352 € (net d'impôts) de pouvoir d'achat supplémentaire... si les prestations sociales étaient bien gérées à la DOGO. Vous en êtes probablement très loin.

## ► Un système archi dépassé

Le système actuellement en place est binaire : désormais pour les jours de présence à votre bureau, pour bénéficier d'une subvention, vous serez obligés d'aller manger à la cantine. Si vous apportez votre gamelle, lorsque vous souhaitez participer à un moment de convivialité en déjeunant à l'extérieur avec des collègues ou encore en choisissant un sandwich à la boulangerie de quartier : mauvaise pioche ! Tant pis pour vous, vous perdrez la subvention de votre CSE.

### Mais alors quelle solution ?

Elle est très simple : permettre de payer son repas à la cantine avec un titre restaurant ! Tous les commerçants de France et de Navarre acceptent ces Titres Restaurants.

Il est hallucinant de constater que seules les cantines Orange ne proposent pas ce service. Avec des propositions de ce type,

## La CFE-CGC Orange revendique

- 100 % des salariés peuvent choisir la restauration en fonction de leur souhait et de leur mode de travail
- 100 % des salariés qui souhaitent se restaurer dans une cantine doivent pouvoir le faire à un prix attractif
- 100 % du budget alloué par l'entreprise doit revenir aux salariés

dont la CFE-CGC Orange est à l'initiative, vous pourriez immédiatement constater les bénéfices : pouvoir choisir votre mode de restauration en bénéficiant d'une subvention chaque jour travaillé !

### Une offre de restauration à bout de souffle

L'accord de restauration actuel est régulièrement dénoncé par la CFE-CGC. La logique en cours n'est ni fiable, ni viable dans la mesure où seulement 33% des salariés consomment l'intégralité du budget alloué.



### Il est temps de faire bouger les lignes.

Notre ambition est d'accompagner les mutations qui s'imposent, CFE-CGC propose des solutions alternatives, simples, évolutives et adaptées à la situation de TOUS les salariés.

#### Vos correspondants

Sophie Chaplain – 07 89 98 11 37  
 Jean-Louis Luciani – 06 73 19 42 00  
 Philippe Salé – 06 08 74 96 33  
 Thomas Roger – 06 82 69 52 40

